

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 20 décembre 2018**

**DELIBERATION N° 270/12/2018 : EXERCICE 2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZAC MULTI SITES QUARTIER EST**

*L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2018.*

**Présents Titulaires : 37**

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Pierre-Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY à Philippe FRANCOIS, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Absents Excusés : 4**

Madame, Messieurs, Thierry DEVILLE, Benoît IBRES, Pauline MINER, Thierry VIALON.

**Secrétaire de Séance : Madame Danielle AMOUROUX**

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Suite à la délibération n° 236 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Communautaire du 29 novembre 2018, le budget primitif 2019 du Budget Annexe ZAC Multi-Sites Quartier Est s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 930 720 € et en section d'investissement à hauteur de 1 534 610 €.

Le budget est géré selon les principes de la comptabilité de stock conformément à la réglementation en vigueur.

**Section de Fonctionnement :**

Le budget retrace en dépenses pour l'essentiel :

- Des charges financières à hauteur de 152 010 €.
- Des dépenses d'aménagement de la ZAC à hauteur de 622 K€ € destinés entre autres à financer la finalisation des travaux sur la voie Isadora Duncan.

En recette réelle de fonctionnement, on trouve le montant lié aux participations constructeurs à hauteur de 4 K€ et des écritures d'ordre pour un montant de 926 K€.

**Section d'Investissement :**

Le budget mentionne le remboursement du capital de la dette à hauteur de 760 K€.

En recette figure l'avance de trésorerie du budget principal pour un montant de 1 534 K€.

Enfin, en dépense et recette d'ordre de fonctionnement et d'investissement on retrouve l'ensemble des éléments de valorisation liés aux frais financiers, accroissement de l'actif et cession de terrains en application de la norme comptable de gestion de stock en vigueur.

Compte tenu de ces éléments, la section de fonctionnement et la section d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

## BUDGET PRIMITIF QUARTIER-EST 2019

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	626 490	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10			
		66	CHARGES FINANCIERES	152 110			
		<b>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</b>		<b>778 610</b>	<b>Total Recettes Réelles Fonctionnement</b>		<b>4 000</b>
	ORDRE	043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	152 110	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	774 610
					043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	152 110
		<b>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</b>		<b>152 110</b>	<b>Total Recettes Ordre Fonctionnement</b>		<b>926 720</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>930 720</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>930 720</b>	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	760 000	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 534 610
		<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>		<b>760 000</b>	<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>		<b>1 534 610</b>
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	774 610			
		<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>		<b>774 610</b>	<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>1 534 610</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 534 610</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 465 330</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 465 330</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version réglementaire et détaillée du Budget Primitif Annexe ZAC Multi-Sites Quartier Est 2019, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Annexe ZAC Multi-Sites Quartier Est pour l'exercice 2019.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Annexe ZAC Multi-Sites Quartier Est pour l'exercice 2019.

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 DEC. 2018**

De sa publication le :

**26 DEC. 2018**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2018

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

